

## Chambre des mises Bruxelles - Nouveaux devoirs d'enquête dans l'affaire Belliraj (2)

La chambre des mises en accusation de Bruxelles a ordonné une nouvelle fois, mercredi, des devoirs d'enquête complémentaires dans l'affaire Abdelkader Belliraj. Ce Belgo-marocain, actuellement détenu au Maroc, est soupçonné d'avoir commandité six assassinats politiques et terroristes en Belgique dans les années 80, dont celui du docteur Joseph Wybran qui était président du Comité de Coordination des Organisations Juives de Belgique (CCOJB).

"La chambre des mises en accusation a demandé au juge d'instruction d'exécuter certains devoirs complémentaires", a communiqué le parquet fédéral.

L'avocat d'Abdelkader Belliraj, Me Vincent Lurquin, et l'avocate de la partie civile, qui représente le CCOJB et la famille Wybran, Me Michèle Hirsch, confirment que de nouvelles investigations vont être entreprises. "Mes clients sont très heureux car l'enquête reprend. Le dossier n'est pas clos", a déclaré Me Hirsch, sans souhaiter préciser en quoi consistait ces nouveaux devoirs.

Me Vincent Lurquin, lui, a affirmé qu'il s'agissait de comparaisons de munitions et de portraits-robots mais aussi de vérifications quant à la naturalisation belge de son client. Les devoirs portent aussi, d'après l'avocat, sur une personne qu'Abdelkader Belliraj avait dénoncé comme l'exécuteur du docteur Wybran.

Selon certaines sources proches du dossier, des devoirs d'enquête ont également été sollicités auprès de la Sûreté de l'Etat. La partie civile avait notamment soupçonné qu'Abdelkader Belliraj avait été un moment recruté par les services de renseignement belges.

Dans cette affaire, le parquet fédéral demande toujours le non-lieu, tout comme le conseil d'Abdelkader Belliraj. Cet homme est actuellement le seul suspect du dossier mais il est incarcéré au Maroc. Il avait fait des aveux concernant les six assassinats commis en Belgique, mais sous la torture des enquêteurs marocains selon son conseil. Ainsi, selon Me Lurquin, les aveux ne sont pas recevables devant un tribunal belge.

Pour la défense et le parquet fédéral, les charges contre Abdelkader Belliraj sont donc insuffisantes et le non-lieu devrait être déclaré. L'enquête se poursuit néanmoins.

En octobre dernier déjà, la chambre des mises en accusation de Bruxelles avait ordonné des devoirs d'enquête complémentaires. C'est ainsi qu'elle avait accédé à la demande de la partie civile de joindre les dossiers de ces six assassinats.

L'avocate du CCOJB et de la famille Wybran avait ainsi eu accès aux dossiers, autres que celui de l'assassinat de Joseph Wybran, dans lesquels Abdelkader Belliraj est aussi cité comme suspect. C'est sur cette base que la partie civile avait pu formuler d'autres demandes de devoirs, qui viennent donc d'être accordées.

La chambre des mises en accusation avait par contre refusé d'autres requêtes de la partie civile, notamment que les enquêteurs procèdent à une nouvelle audition d'Abdelkader Belliraj ainsi qu'à des confrontations entre des personnes citées dans le dossier. La chambre des mises n'avait pas non plus

répondu à la demande de l'avocat d'Abdelkader Belliraj qui souhaitait que la justice belge agisse afin qu'il puisse voir son client. Me Lurquin avait vivement dénoncé le fait que depuis plusieurs années la justice marocaine ne lui permette pas de consulter son client, incarcéré à Meknès.

Abdelkader Belliraj est soupçonné d'avoir commis six assassinats à Bruxelles, en 1988 et 1989. Parmi les victimes figuraient le recteur de la Grande mosquée de Bruxelles, Abdullah Al-Ahdal, et le docteur Joseph Wybran, professeur en médecine à l'ULB et président du Comité de Coordination des Organisations Juives de Belgique (CCOJB).

Abdelkader Belliraj avait été soupçonné d'avoir commandité ces assassinats qualifiés d'"assassinats politiques et terroristes". Arrêté au Maroc et condamné là-bas pour terrorisme à la réclusion à perpétuité, Abdelkader Belliraj avait avoué les crimes commis à Bruxelles. Mais il l'avait fait sous la torture, selon son avocat.

"Le fait qu'il a été torturé ressort de divers rapports d'organisations internationales. Toutes affirment que c'est hautement probable", a encore affirmé Me Lurquin, mercredi.